

**N° 22/9.18**

**[PRÉAVIS N° 22/6.18](#)**

**DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 605'000.00 POUR LA MISE EN CONFORMITÉ DE L'ARRÊT "TEMPLE", LE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE À L'AVENUE DU DELAY, AINSI QUE L'ENTRETIEN ET LE RENFORCEMENT DES SUPERSTRUCTURES DU RÉSEAU ROUTIER, SUBVENTIONS NON DÉDUITES**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission chargée de l'étude de ce préavis est composée de Mesdames Emilie BOVET, Eva FROCHAUX, Patricia DA ROCHA (remplace Madame Claire MARTINET) et Cathy SCHUMACHER (absente lors de la séance), ainsi que de Messieurs Pierre TONDA, Joseph WEISSEN et Yves MENÉTREY, président-rapporteur. Elle s'est réunie, en salle des commissions de l'Hôtel-de-Ville, le mardi 19 juin 2018, afin de prendre connaissance du préavis cité en titre et d'établir sa détermination présentée par le présent rapport.

La Commission tient à remercier Monsieur Jean-Jacques AUBERT, Municipal, ainsi que Messieurs Alain JACCARD, Chef du service Infrastructures et gestion urbaine et Eric FAVRE, ingénieur adjoint technique auprès du même service, pour leur disponibilité, les explications transmises et les réponses à nos questions.

## **1 PRÉAMBULE**

Le préavis déposé par le service Infrastructures et gestion urbaine est un crédit cadre pour réaliser plusieurs interventions d'entretien et de mises en conformité du réseau routier communal. Il comprend les travaux suivants :

1. l'adaptation de l'arrêt de transports publics du Temple aux besoins d'exploitation actuels de la ligne 701 et au gabarit des nouveaux bus articulés de 18 mètres, ainsi que la réfection et la réorganisation du parking de la place de l'Eglise ;
2. le remplacement d'une conduite d'eau potable et défense incendie à l'avenue du Delay, ainsi que la réfection de la couche supérieure de revêtements de la chaussée avec la pose d'une nouvelle couche de type phono-absorbant ;
3. la réfection de la chaussée de la Place Dufour par l'ajout d'une couche supplémentaire d'enrobé coulé à froid (ECF) assurant l'étanchéité des revêtements ;
4. la suppression des rangs de pavés présents sur les voies ouvertes à la circulation de la rue des fossés et de la rue des Jardins, soit sur les chaussées empruntées par les véhicules contournant le bâtiment de la Poste ;
5. la réfection de la chaussée de l'avenue Auguste-Forel et du chemin du Cottage par l'ajout d'une couche supplémentaire d'enrobé coulé à froid (ECF) assurant l'étanchéité des revêtements ;
6. la réfection du pavage de la Grand-Rue côté ouest, soit la partie circulaire en venant de la rue Louis de Savoie en direction de la place Dufour.

Les détails techniques de ces interventions nous sont exposés par les intervenants du jour. Des plans nous sont présentés, pour chacun des objets précités, nous permettant de mieux localiser les périmètres des travaux envisagés. Le présent rapport reprend les éléments complémentaires qui nous ont été communiqués et qui ne figurent pas en détail dans le préavis, ainsi que les réponses à nos nombreuses questions.

## 2 ASPECT STRATEGIQUE

La stratégie d'entretien et de réfection du réseau routier communal conduite par le service Infrastructures et gestion urbaine est basée sur une analyse qualitative de l'état des chaussées qui attribue une note à chaque tronçon du réseau. Cette notation permet d'une part d'identifier les urgences nécessitant une intervention immédiate, qui sont dès lors prise en charge via le budget de fonctionnement, et d'autre part d'identifier les priorités à traiter à court, moyen et long terme.

Les cinq objets précités sont issus de cette stratégie et sont des priorités devant être mise en œuvre à court terme. Elles sont regroupées dans le préavis qui nous est soumis afin de permettre une réalisation entre l'automne 2018 et le printemps 2019. Le crédit cadre est élaboré en tenant compte du plan des investissements et des montants affectés aux travaux sur les infrastructures routières et aux travaux sur les infrastructures industrielles.

Une non réalisation des travaux envisagés dans le délai prévu induirai des coûts ultérieurs supplémentaires. En effet, de nombreuses dégradations sont actuellement existantes sur les tronçons concernées et celles-ci se poursuivrons si les travaux d'entretien et réfection envisagés ne sont pas effectués. Un report des travaux nécessitera des interventions de réfection plus conséquentes et donc plus onéreuses.

Notre commission prend acte. Elle s'interroge toutefois sur la nécessité de passer par un crédit cadre plutôt que par le budget annuel. Le service Infrastructures et gestion urbaine nous précise que la voie budgétaire n'est utilisée que pour les travaux urgents. Pour les interventions prioritaires qui nous occupe, le dépôt d'un préavis est plus opportun car il permet de réaliser les travaux sur deux années (2018 et 2019) et qu'il permet de lisser l'amortissement sur une période de dix ans (par voie budgétaire l'amortissement est direct).

Un membre de notre commission s'interroge sur le bienfondé du titre du préavis. Ce dernier ne listant pas les objets prévus dans l'ordre de leur coût, ni de manière exhaustive. On nous répond que le choix du titre du préavis n'est pas issu de règles strictes, mais qu'il a été déterminé selon l'importance patrimoniale des infrastructures concernées.

Sur l'aspect stratégique, notre commission soutient le préavis et souligne la pertinence d'une approche tant technique, que financière, pour déterminer les objets à traiter via le crédit cadre demandé.

## 3 ASPECT TECHNIQUE

Concernant les aspects techniques, les divers éléments ci-après sont évoqués lors de la présentation qui nous est faite du préavis, ainsi que par les réponses reçues à nos questions.

### Arrêt du Temple et place de l'Eglise

L'élément déclencheur de cette intervention est lié à la nécessité d'adapter le quai de l'arrêt de bus existant à la nouvelle longueur portée à 18 mètres des bus de la ligne 701. L'allongement du quai oblige à revoir la géométrie routière de l'accès au parking de la place de l'Eglise. Dès lors, le réaménagement de l'ensemble de la place a été étudié en tenant compte des prescriptions actuelles de constructions routières (normes VSS) et afin de sécuriser les cheminements piétonniers et maintenir l'offre de places de parc. Au final le réaménagement proposé offre une place supplémentaire pour les véhicules et une douzaine de places supplémentaires pour les deux roues. En sus, deux places dédiées aux véhicules électriques seront créées en partenariat avec la Romande Energie, qui prend en charge les coûts de leur réalisation. Ce qui répond, ponctuellement, à la motion déposée par Monsieur J.-J. AUBERT, en automne 2010, qui demande la création d'une offre de bornes de recharge pour véhicules électriques à Morges.

Les règles actuelles du stationnement seront maintenues, soit places payantes limitées à une durée maximum de une heure. Ceci concerne également les deux places pour véhicules électriques. Pas de souci pour la recharge, la borne alimentant ces places est prévue à cet effet, soit pour une alimentation d'appoint et non une recharge effective des batteries du véhicule.

Les trois arbres prévus sur la place seront des micocouliers de Provence. Cette essence, de type caduc, est retenue car elle présente de bonnes caractéristiques de résistance à la chaleur (idéale pour une surface revêtue, avec présence de véhicules). Elle a déjà été utilisée, notamment au parking du parc de Vertou.

Plusieurs questions sont posées. Le réaménagement de la place induit-il une modification du sens de circulation de la rue du Bluard (actuellement circulation en sens unique des quais vers la place de l'Eglise) ? La réponse est négative, le sens actuel est maintenu. Des places de stationnement pour motos électriques sont-elles envisagées ? La réponse est non pour la place de l'Eglise, des places pour deux roues électriques sont disponibles à la rue de Couvaloup, ce qui représente une offre suffisante en l'état pour ce secteur de la Ville. L'abri bus sera-t-il remplacé ? L'abri existant sera maintenu, il s'agit d'un modèle standard conforme aux besoins actuels. Le quai de l'arrêt de bus sera-t-il adapté pour garantir l'accès aux personnes à mobilités réduites ? La réponse est oui. Le réaménagement de la place de l'Eglise induit-il une contrainte de recherche de vestiges archéologiques lors des travaux ? La réponse est non, le secteur de la place n'est pas concerné par la nécessité de mener des fouilles archéologiques avant travaux.

Un point est toutefois soulevé par notre Commission vis-à-vis de la sécurisation des cheminements piétonniers autour de la place. L'attrait de la place de jeux située côté Lac de l'Eglise va probablement induire de nombreux passages côté Lac de la place, en provenance et vers la rue du Bluard. Il serait judicieux de prévoir un espace sécuriser pour les piétons sur ce côté de la Place. Le service Infrastructures et gestion urbaine, après réflexion complémentaire, nous a confirmé par courriel que l'ajout d'une bande longitudinale (marquage d'une bande hachurée de couleur jaune) dédiée aux piétons était techniquement et légalement possible.

#### Avenue de Delay

La conduite d'eau potable et défense incendie de l'avenue du Delay est l'une des conduites majeures du réseau communal. Elle montre des signes de vieillissement prématuré en relation avec la méthode d'exécution de pose des tuyaux en fonte sur cales en bois pratiquée à l'époque de sa réalisation en 1974. La dégradation naturelle de ces cales provoque une corrosion des tuyaux en fonte au droit des appuis. Ces défauts engendrent des fuites qui ont été nombreuses ces dernières années et conduisent à une planification avancée du remplacement de cette conduite avant la fin escomptée de sa durée de vie.

Une question est posée sur les disponibilités du fonds de réserve communal pour l'eau potable qui pourrait permettre de financer ces travaux. On nous répond que le fonds n'est utilisé que pour couvrir les frais d'amortissement et équilibrer les comptes annuels. Les travaux de réfection sont financés par des demandes de crédit d'investissement.

Pour la partie routière, les travaux prévus permettront de remplacer la dernière couche de revêtement bitumineux (tapis) de la chaussée, mais également des trottoirs. Ces remplacements seront effectués le long de l'avenue du Delay, en partant des enrobés neufs de l'avenue du Moulin (revêtements posés en 2015). L'avenue du Delay est une route de desserte de quartier en cul-de-sac, seul le trafic de transports publics et les cyclistes peuvent rejoindre l'avenue du Moulin, dans un sens comme dans l'autre. Elle est limitée à une vitesse de 30 km/h, raison pour laquelle la nouvelle couche de surface de la chaussée n'est pas réalisée avec un revêtement spécifiquement phono-absorbant (efficace à partir de 50 km/h), mais avec un revêtement standard de type AC MR 8 qui est suffisant pour assurer une diminution du bruit à la source dans ce contexte.

Une question est posée sur l'état des couches inférieures des revêtements et sur la fondation de chaussée en place, sont-elles en bon état ? Le service Infrastructures et gestion urbaine nous indique que les contrôles effectués ne montrent pas de signe de défaut ou dégradation. Dès lors les couches inférieures et la fondation de chaussée en place sont maintenus en l'état.

### Place Dufour + Avenue Auguste-Forel et chemin du Cottage

L'objectif des deux réfections envisagées est d'assurer une étanchéité aux revêtements en place, afin que les infiltrations d'eau ne provoquent pas des dégradations plus importantes des couches inférieures et des fondations. Le choix de l'application d'un enrobé à froid (ECF) sur les revêtements existants est une intervention de type « sparadra », en attente d'interventions plus lourdes de réfection complète.

Une question est posée en regard du choix de la pose d'un ECF en lieu et place du remplacement à neuf de la couche supérieure de revêtements (tapis). Le service Infrastructures et gestion urbaine nous rappelle que des travaux sont prévus à échéance sur ces deux secteurs (cf. préavis). Le choix de pose d'un ECF a pour ambition d'éviter une dégradation trop rapide avant ces futurs travaux, tout en limitant les coûts des interventions. Le remplacement du tapis permettrait également d'éviter une dégradation trop rapide, mais avec un coût supérieur à celui de la pose d'un ECF.

### Rues des Fossés et des Jardins

Il s'agit pour cette intervention de retirer les rangs de pavés présents sur les espaces ouverts à la circulation autour du bâtiment de la Poste, soit sur la rue des Fossés (côté sud de la Poste) et sur la rue des Jardins (côté est de la Poste). Ces rangs présentent de nombreuses dégradations et sont devenus dangereux, notamment pour les piétons et les cyclistes. Les bandes libérées de la présence des pavés seront refermées par des enrobés. Il s'agit d'une opération linéaire limitée au rangs de pavés, dans l'attente d'une réfection complète des revêtements dans ce secteur (travaux futurs liés aux remplacement des conduites et canalisations souterraines de la rue des Charpentiers et de l'extrémité sud de la rue de la Gare).

### Grand-Rue partie ouest

Comme pour les rues des Fossés et des Jardins, il s'agit d'intervenir sur le secteur de la Grand-Rue sous circulation situé à l'ouest, entre la rue des Trois-Suisses et la place Dufour. Ce secteur, plus sollicités par le trafic que le reste de la Grand-Rue, présente des déchaussements de pavés à réparer. A noter que ces pavés, posés en 1992, tiennent globalement bon depuis déjà 26 ans.

Les explications et les réponses reçues ont permis à notre Commission de se convaincre du bienfondé technique des choix effectués pour l'ensemble de ces travaux. Elle prend note de la réalisation possible de sa proposition d'ajout d'une bande sécurisée pour le cheminement des piétons côté Lac de la place de l'Eglise. Elle invite le service Infrastructures et gestion urbaine, ainsi que la Municipalité, à prendre en compte cette proposition lors de la réalisation des travaux.

## **4 ASPECT FINANCIER**

Passons à l'aspect financier, les divers éléments ci-après sont évoqués lors de la présentation du préavis et en réponses à nos questions. L'analyse des coûts conduite par notre Commission durant son débat interne est également retranscrite.

### Coûts des travaux

Les montants figurant au préavis pour chacun des objets du crédit cadre sont établis sur la base d'appels d'offres d'entreprises. Ils sont déterminés selon les prix des soumissions rentrées et correspondent donc aux coûts effectifs nécessaires aux interventions prévues (ces montants ne sont pas des estimations).

Les prestations de génie civil et de fournitures des matériaux seront confiées à des entreprises mandatées. Par contre, les prestations de direction des travaux seront effectuées en interne par les collaborateurs du service Infrastructures et gestion urbaine. Il en sera de même pour la pose de l'appareillage de la conduite d'eau de l'avenue de Delay, qui sera réalisé en interne par le personnel des services industrielles de la Ville.

Afin d'évaluer les prix unitaires moyens des interventions prévues, notre Commission a sollicité quelques informations complémentaires sur les surfaces concernées. En réponse à notre demande, le service Infrastructures et gestion urbaines nous a communiqué par courriel les éléments suivants :

- *Avenue du Delay, réfection du revêtement routier CHF 115'000.-, surface concernée 2'550 m<sup>2</sup> dont 900 m<sup>2</sup> de trottoir, sont compris dans ce montant l'installation de chantier, le traitement des fissures et la pose de grille type Carbophalt ;*
- *Place Dufour, enrobé coulé à froid (ECF) CHF 45'000.-, surface concernée 2'300 m<sup>2</sup>, sont compris dans ce montant le traitement des fissures ;*
- *Avenue Auguste-Forel et chemin du Cottage, enrobé coulé à froid (ECF) CHF 49'000.-, surface concernée 2'200 m<sup>2</sup>, sont compris dans ce montant le traitement des fissures.*

Nous pouvons estimer ces prix unitaires moyens aux valeurs suivantes :

- Avenue du Delay, remplacement de 280 m de conduite d'eau potable et défense incendie, prix unitaire de CHF 625.00 par mètre linéaire pour la fouille et la nouvelle conduite en polyéthylène diamètres 250 et 315 mm ;
- Avenue du Delay, réfection de la couche de surface des revêtements de chaussée et de trottoirs, prix unitaire de CHF 33.33 par mètre carré ;
- Place Dufour + Avenue Auguste-Forel et chemin du Cottage, ECF sur revêtements existants, prix unitaire de CHF 20.89 par mètre carré ;
- Rues des Fossés et des Jardins, suppression de 500 m de rangs de pavés, prix unitaire de CHF 134.00 par mètre linéaire ;
- Grand-Rue ouest, réfection de 100 m<sup>2</sup> de surface de pavés, prix unitaire de CHF 360.00 par mètre carré.

A la connaissance des membres de notre Commission, ces prix unitaires sont conformes au marché dans notre région. Seul le prix de l'intervention de la Grand-Rue peut paraître un peu élevé, mais l'opération touche une surface somme toute assez faible. Son prix unitaire moyen n'est donc pas vraiment représentatif.

Concernant l'intervention de l'arrêt de bus du Temple et la place de l'Eglise, l'évaluation est plus délicate au vue de la nature plus spécifique des travaux envisagés. En considérant globalement le coût de celle-ci, il ne nous semble pas disproportionné.

#### Subventions

Seul le remplacement de la conduite d'eau potable et défense incendie de l'avenue du Delay pourra bénéficier d'un subventionnement de l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA) de l'ordre de 10 % des coûts, soit un montant estimés de CHF 17'000.00 comme indiqué dans le préavis.

Pour les aménagements routiers, les axes concernés ne sont pas susceptibles de faire l'objet d'un éventuel subventionnement. Une question est posée en relation avec les mesures d'assainissement du bruit routier pouvant potentiellement être subventionné. Bien que la pose d'une couche de revêtements soit prévue avec un objectif de diminution des nuisances pour l'avenue du Delay, il ne s'agit pas en tant que tel d'une mesure d'assainissement et elle ne peut dès lors prétendre à un subventionnement.

Le montant total des travaux est déterminé selon des offres effectives de réalisation et les prix sont, à l'évaluation de notre Commission, corrects pour les interventions envisagées. Dès lors, nous validons également l'aspect financier du crédit cadre. Cet investissement est également soumis à la Commission des Finances qui a rendu un préavis (voir détermination jointe en annexe).

Notre Commission relève en sus une petite coquille dans les conclusions du préavis. Au point 2, l'amortissement est prévu avec un montant différent la première année, mais les deux montants sont proposés pour une application dès le budget 2019. Le second montant devant s'appliquer dès 2020, les conclusions du rapport de commission sont corrigées dans ce sens.

## 5 CONCLUSION

Les infrastructures de notre Ville sont aux services de la population et de nos visiteurs. Les maintenir aptes au service est une tâche primordiale confiée aux services de notre administration communale. Toutefois, cette tâche nécessite une planification soignée des interventions et une gestion saine des investissements à consentir à cet effet. Le préavis qui nous est soumis répond à cette logique de réalisation de travaux là où ils sont nécessaires et d'interventions au budget maîtrisé.

Durant son travail notre Commission a pu constater que les objets à traiter et les objectifs à atteindre sont clairement définis. Elle souligne l'approche qualitative menée sur le réseau routier communal afin d'identifier les tronçons devant être traités en priorité. L'élaboration d'un crédit cadre pour regrouper ces interventions permet dans fixer le périmètre et dans assurer le financement de manière adéquate.

Dès lors, c'est à l'unanimité des membres présents lors de notre séance que la Commission accepte le préavis de la Municipalité et vous invite à en faire de même.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 605'000.00 pour l'entretien lourd du réseau routier, la mise en conformité de l'arrêt Temple pour des bus à haut niveau de service de 18 mètres et le remplacement d'une conduite d'eau potable à l'avenue du Delay, subvention non déduite ;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 10 ans, à raison de CHF 60'500.00 en 2019, puis CHF 58'611.00 par année, à porter en compte dès le budget 2020.

au nom de la commission  
Le président-rapporteur

Yves Menétrey

**Rapport présenté au Conseil communal en séance du 5 septembre 2018.**

**DÉTERMINATION**  
DE LA COMMISSION DES FINANCES  
DU CONSEIL COMMUNAL

**N° 22/9.18**

**DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 605'000.00 POUR LA MISE EN CONFORMITE DE  
L'ARRÊT « TEMPLE », LE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE A  
L'AVENUE DU DELAY, AINSI QUE L'ENTRETIEN ET LE RENFORCEMENT DES  
SUPERSTRUCTURES DU RESEAU ROUTIER, SUBVENTIONS NON DEDUITES**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission des finances s'est réunie le 4 juillet 2018 pour examiner cet objet.

Les commissaires étaient les suivants : MM. Mathieu BORNOZ, Jean-Hugues BUSSLINGER, François ENDERLIN, Frédéric EGGENBERGER, Patrick GERMAIN, Marc LAMBRIGGER, Bastien MONNEY et Mme Dominique KUBLER-GONVERS, président-rapporteur.

Les travaux pour l'entretien et le renforcement des superstructures du réseau routier, ainsi que le remplacement de la conduite d'eau potable doivent être entrepris. De même la mise en conformité de l'arrêt de bus « Temple » est devenu nécessaire au vu de la longueur des bus. Le crédit demandé paraît en adéquation avec les conditions usuelles de tels travaux. La Commission des finances salue l'implantation d'arbres sur la place du Temple.

**Détermination**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, la Commission des finances,

- accepte à l'unanimité les conclusions du préavis susmentionné.

Commission des finances  
Le Président  
Dominique Kubler-Gonvers

Morges, le 8 août 2018